CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
09 AOUT 2017
3210

Monsieur Mars Di Bartolomeo

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 août 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concernant l'accès des étudiants en médecine aux universités allemandes.

Il me revient que certaines universités du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW), dont Düsseldorf et Aix-la-Chapelle n'accepteraient plus d'étudiants en médecine en provenance de l'Université de Luxembourg.

C'est ainsi que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre:

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations? Depuis quand Monsieur le Ministre respectivement l'Université de Luxembourg disposaient-ils de ces informations? Quelles sont les raisons à la base de ce refus d'accès ?

- Ces informations ont-elles au préalable été communiquées aux étudiants en médecine de l'Université de Luxembourg? A défaut, pour quelles raisons ces informations n'ont-elles pas été communiquées aux étudiants en temps utile?

- Combien d'étudiants avaient envisagé de partir en NRW? Existe-t-il des solutions de rechange pour ces étudiants?

- Monsieur le Ministre peut-il m'informer si d'autres Länder allemands ont suivi l'exemple du Land NRW?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Françoise Hetto-Gaasch
Députée

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
21 SEP. 2017

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Le Ministre délégué

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 21 septembre 2017

Concerne: Question parlementaire n° 3210 du 9 août 2017
de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire n° 3210 concernant l'accès des étudiants en médecine aux universités allemandes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Hansen
Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche

18-20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél. (+352) 247-85203
Fax (+352) 40 66 98
www.mesr.public.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

Réponse de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la question parlementaire N° 3210 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch au sujet de l'accès des étudiants en médecine de l'Université du Luxembourg aux universités du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

En réponse à la question parlementaire de l'honorable députée Françoise Hetto-Gaasch au sujet de l'accès des étudiants en médecine de l'Université du Luxembourg aux universités du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, j'ai l'honneur d'apporter les précisions suivantes.

En guise de remarque introductive, je voudrais relever que des accords de coopération permettant l'admission chaque fois d'un étudiant en médecine de l'Université du Luxembourg ont été conclus dans les années 1980 avec sept universités du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Je voudrais rappeler que le ministère a indiqué à plusieurs reprises, dans le contexte des discussions autour d'une extension des études médicales au Luxembourg, que l'admission des étudiants luxembourgeois aux universités étrangères deviendrait de plus en plus difficile.

En effet, il se trouve qu'au jour d'aujourd'hui, les sept universités du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie partenaires ont résilié unilatéralement l'accord de coopération avec l'Université du Luxembourg, étant donné que cet accord de coopération n'était plus conforme au cadre réglementant le droit d'admission aux universités du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Dès que j'ai pris connaissance de la résiliation définitive de ces accords de coopération, des échanges et une première entrevue ont eu lieu avec le ministère de la Culture et de la Science du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie afin d'explorer des alternatives permettant de nouveau à nos étudiants d'avoir accès à la deuxième année d'études en médecine dans les universités du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Dans ce contexte, pour l'année académique 2017/18, cinq des universités du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à savoir l'Université rhénane Friedrich Wilhelm de Bonn, l'Université de la Ruhr à Bochum, l'Université de Duisburg-Essen, l'Université de Cologne et l'Université de Münster ont accepté chaque fois l'admission d'un étudiant en médecine ayant terminé avec succès sa première année d'études médicales auprès de l'Université du Luxembourg.

Par contre, je me dois de confirmer que l'Université Heinrich Heine de Düsseldorf et l'Université technique de Rhénanie-Westphalie à Aix-la-Chapelle ont effectivement résilié l'accord de coopération avec l'Université du Luxembourg respectivement à la date du 27 juillet 2016 et du 17 février 2017.

Toutefois, l'information que ces deux universités n'admettraient plus d'étudiants en médecine de l'Université du Luxembourg pour l'année académique 2017/18 a été communiquée endéans les meilleurs délais aux étudiants en médecine de l'Université du Luxembourg et, par conséquent, l'Université du Luxembourg n'a pas proposé la candidature d'un étudiant en médecine aux deux universités précitées pour l'année académique 2017/18.

De même, l'information que les sept universités n'admettront plus pour le moment d'étudiants en médecine de l'Université du Luxembourg a été communiquée par l'Université du Luxembourg.

En ce qui concerne la dernière question de l'honorable députée, je tiens à souligner que l'Université de la Sarre a résilié dès 2011 l'accord de coopération avec l'Université du Luxembourg. Par conséquent, depuis l'année académique 2011/12, cette université n'a plus accepté deux étudiants en médecine par année de l'Université du Luxembourg, comme cela était le cas auparavant.

Par contre, l'accord de coopération conclu entre l'Université du Luxembourg et trois universités de Bavière permettant l'admission de trois étudiants en médecine de l'Université du Luxembourg est toujours en vigueur. Finalement, je tiens à vous informer que 45 étudiants luxembourgeois ont été admis aux études médicales en première année dans les universités allemandes pour l'année académique 2016/17.